



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 16 décembre 2022 – n°174/H030

## COMMISSION « EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL »



Réunion du 9 novembre 2022

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	2
AVIS EMIS EN COMMISSION.....	25
LISTE DES DOCUMENTS .....	26
AVIS 7 bis.....	27

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE  
LA COMMISSION EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL

- 9 novembre 2022 -

---

Président : Jean-Christophe SCIBERRAS, DRH, conseil en relations sociales

Rapporteurs : Anne-Juliette BESSONE, Cheffe de service, adjointe au directeur de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Dares (ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social)  
Vladimir PASSERON, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité – Dera (Institut national de la statistique et des études économiques - Insee)

Responsable de la commission : Arnaud MONTUS (01 87 69 57 10)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

INTRODUCTION.....	4
I. POINT D'INFORMATION : IMPLEMENTATION ET UTILISATION DE LA PCS 2020.....	4
II. POINT D'INFORMATION : REVISION DES SERIES LONGUES DES ESTIMATIONS TRIMESTRIELLES D'EMPLOI.....	6
III. POINT D'INFORMATION : ORGANISATION DES TRAVAUX DE REVISION DE LA NAF, NOMENCLATURE D'ACTIVITES FRANCAISE.....	9
IV. APPROFONDIR LES LIENS ENTRE PARCOURS PROFESSIONNELS ET SANTE.....	11
1. Panorama des sources et de leurs exploitations.....	11
2. L'effet des conditions de travail sur la santé et le recours aux soins.....	13
3. Santé et trajectoires d'emploi : l'apport potentiel de la DSN et de l'enquête Emploi.....	15
4. Analyser le lien entre santé et conditions de travail – Retours d'expérience sur l'exploitation des données françaises.....	16
5. Echanges.....	17
6. Avis de la commission.....	20
V. POINT D'INFORMATION SUR LA PREPARATION DU PROCHAIN MOYEN TERME DU CNIS .....	22
VI. DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7 BIS, LOI 1951).....	23
CONCLUSION.....	23

## Liste des participants

ALGAVA	Elisabeth	Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
AMIRA	Selma	Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
AMOSSÉ	Thomas	Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
ARCHI	Sébastien	Professionnel de l'intérim, services et métiers de l'emploi
AUBERT	Patrick	Institut des politiques publiques (IPP)
BENKIRANE	Aïda	Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
CHÉDORGE	Daphné	Ministère de la transformation et de la fonction publiques – Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
DE PERETTI	Gaël	Ministère de la transformation et de la fonction publiques – Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
DO	Tiphaine	Ministère de la transformation et de la fonction publiques – Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
FRANCOZ	Dominique	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
GAINI	Mathilde	Ministère de la Santé et de la prévention – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
HILLION	Mélanie	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
JAUNEAU	Yves	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
JOLIVET	Annie	Conservatoire national des arts et métiers
KOUBI	Malik	Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
LACAILLE	Yves	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
LEHMANN	Béatrice	URSSAF Caisse nationale – Observatoire des travailleurs indépendants
MASSON	Clotilde	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
NGUYEN HUU CHIEU	Elise	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
PASSERON	Vladimir	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
POULIQUEN	Erwan	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
ROCHUT	Julie	Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

*La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de Jean-Christophe SCIBERRAS.*

## **INTRODUCTION**

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Bonjour et bienvenue à tous. Je vous remercie d'être présents.

Notre ordre du jour est chargé. Il comprend un temps pour approfondir la question des liens entre les parcours professionnels et la santé. Je remercie les équipes de l'Insee et de la Dares qui ont travaillé sur le sujet.

Nous évoquerons ensuite avec Dominique FRANCOZ la méthode et l'organisation du travail en prévision du moyen terme 2024-2028.

## **I. POINT D'INFORMATION : IMPLÉMENTATION ET UTILISATION DE LA NOMENCLATURE DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (PCS) 2020**

**Erwan POULIQUEN, Insee**

Je vous propose d'effectuer un point d'information sur la mise en place de la PCS 2020, qui fait suite à la remise fin 2019 du rapport final du groupe de travail du CNIS chargé de la rénovation de la PCS. Nous évoquerons son implémentation dans les enquêtes puis des illustrations choisies de son utilisation. Enfin, nous vous présenterons le site Internet dédié, lancé officiellement hier.

Le groupe de travail a émis plusieurs recommandations. Il s'agissait tout d'abord d'actualiser la nomenclature au niveau le plus détaillé, les catégories les plus agrégées restant inchangées. Il convenait également de proposer des catégorisations complémentaires à la PCS – telles que les classes d'emploi et la PCS Ménage – et de rénover le protocole de codage de la PCS. Enfin, il était proposé de créer un site Internet dédié à la nomenclature, articulé avec le site Insee.fr, pour mieux diffuser la PCS.

S'agissant des enquêtes relevant de la statistique publique, la PCS 2020 est déjà mise en œuvre dans l'enquête Emploi refondue en 2021 ainsi que dans le tronc commun des enquêtes Ménages (TCM) depuis 2022. L'implémentation dans le TCM se fait de façon harmonisée avec l'enquête Emploi, du point de vue à la fois du questionnement – pour collecter l'information nécessaire – et du point de vue des variables calculées en aval. La PCS 2020 a aussi été implémentée dans l'enquête EPICOV de la Drees et l'Inserm, l'enquête « Périnatale » et l'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » de la Drees, l'enquête VRS du SSMSI, l'enquête ENVIE de l'Ined et l'enquête sur la formation tout au long de la vie de l'Insee et la Dares.

Les enquêtes du SSP, sous maîtrise d'œuvre Insee, ont vocation à basculer en PCS 2020 au fur et à mesure qu'elles intégreront la filière de développement Metallica. Par ailleurs, les bulletins individuels de recensement de la population seront codifiés en PCS 2020 dès 2024.

Pour les enquêtes confiées à des prestataires autres que l'Insee – qu'elles relèvent de la statistique publique ou non –, notons que deux webinaires ont été organisés en juin 2022 pour accompagner les producteurs d'enquête. Le premier était destiné au Service Statistique Public (SSP) tandis que le second concernait les instituts de sondage. Outre la présentation de la PCS 2020 et de ses nouveautés, nous avons présenté dans le détail le processus à déployer pour procéder à la collecte et au codage. Les informations utiles à ces démarches ont été déposées sur le site de l'Insee et, désormais, sur le site dédié à la PCS.

Je fais une parenthèse en revenant sur le sujet du recensement. La codification en PCS 2020 dans le recensement de la population s'effectuera à compter de l'enquête annuelle 2024, à questionnement inchangé. Or, pour être codée, la PCS 2020 nécessite moins de questions que la PCS 2003. Elle offre donc l'opportunité d'alléger le questionnaire et d'ajouter de nouveaux *items*. Cet allègement du bulletin individuel interviendra dans un second temps, dès 2025. Le sujet relève de la commission Démographie et Questions sociales du Cnis, mais ce point peut intéresser la Commission Emploi, qualification et revenus du travail car l'ajout de questions dans le bulletin individuel concernera notamment le télétravail. Une question destinée aux personnes en emploi les interrogera sur la pratique et l'intensité du télétravail, afin de répondre aux

besoins de statistiques locales. La pratique du télétravail dépend du tissu d'entreprises locales, elle peut avoir un impact sur les mobilités résidentielles, sur les déplacements domicile-travail.

Je vous propose d'évoquer deux exemples de publications récentes utilisant la PCS 2020.

La première est un éclairage publié dans l'Insee Références « Emploi, chômage, revenus du travail » de juillet 2022. Il apporte des illustrations à partir de l'enquête Emploi sur la nouvelle PCS et son articulation avec les nouvelles catégorisations (classes d'emploi et PCS Ménage). Les groupes sociaux-professionnels sont fréquemment mobilisés pour la description de l'emploi et des situations sociales ou encore pour l'utilisation en séries longues. Pour leur part, les classes d'emploi rendent bien compte, par exemple, des inégalités à l'œuvre dans l'organisation et la durée du travail.

Un article plus complet consacré à la PCS Ménage a été publié en juillet dernier dans la revue *Economie et Statistique*. Cette nouvelle grille d'analyse au niveau ménage tient compte de la position croisée des deux principaux adultes du ménage, ce qui constitue un enrichissement comparativement à l'approche fondée sur une seule personne du ménage. L'article met en évidence la pertinence de la PCS Ménage pour l'analyse de diverses thématiques, en mobilisant des sources différentes de la statistique publique relatives aux conditions de logement, au niveau de vie et de patrimoine ou au parcours scolaire des enfants. L'article met en évidence le pouvoir explicatif de la PCS Ménage dans les modèles.

### **Thomas AMOSSÉ, Cnam**

Je vais évoquer la quatrième grande recommandation du groupe de travail, à savoir la création d'un site Internet dédié à la nomenclature. Il a été mis en ligne officiellement hier avec la diffusion d'un communiqué de presse.

Il s'agit d'un site partenarial. Dans le cadre des travaux du groupe, nous avons élaboré une structure institutionnelle et de contenu. Le site résulte de ce travail approfondi mené avec l'Insee, Progedo – une infrastructure de recherche du CNRS impliquée dans la diffusion des données en sciences humaines et sociales –, le conservatoire national des arts et métiers et l'université Versailles-Saint-Quentin. Le développement du site a été financé par le CNAM, la MSH Paris-Saclay, l'université de Versailles-Saint-Quentin et le CNRS. Il est hébergé par Humanum, une infrastructure du CNRS.

Le site s'adresse à un large public spécialisé – journalistes, enseignants, étudiants, chercheurs, producteurs d'enquêtes – et, possiblement, au grand public. Il propose un contenu complet, allant des principes de la nomenclature aux instruments de codage, en passant par les données variées produites à l'aide de la nomenclature.

La page d'accueil du site se veut simple. Elle est structurée autour de quatre rubriques : Découvrir, Naviguer, Décrire, Coder. Chacune contient une information complète, comprenant l'historique des guides de présentation de la nomenclature. Les catégorisations complémentaires sont également présentées et mises à disposition. A la demande du groupe de travail, l'articulation avec d'autres nomenclatures est précisée.

Le site propose des fonctionnalités originales, en permettant notamment de naviguer dans la nomenclature ou d'effectuer des analyses statistiques en ligne en utilisant la version publique de l'enquête Emploi. De grands indicateurs et un niveau d'agrégation peuvent être sélectionnés pour éditer des tableaux croisés simples de distribution de fréquence. Un module d'application permet aussi de coder sa profession.

Les fichiers présents sur le site sont consultables et téléchargeables. Ils sont notamment issus de la bibliothèque de l'Insee et des archives, des fichiers de données statistiques mis à disposition ou produits en propre et des instruments de collecte et de codage. A terme, des outils pédagogiques seront actualisés et redéployés. Les professionnels qui le souhaitent pourront réaliser des enquêtes en embarquant la codification intégrée de la PCS.

Le site émane d'une collaboration numérique souple se traduisant par une convention quinquennale renouvelable pour la période 2022-2026. Des réunions de pilotage annuelles sont prévues à compter de la fin 2023. Des échéances rapprochées à six et neuf mois ont été définies d'ici là. Hors développements additionnels, l'administration du site se veut autonome. Ainsi, la maintenance technique pourra être réalisée par les équipes de Progedo ou de Humanum. L'actualisation des données, l'ajout ou la suppression de pages et de liens pourront être gérés par les équipes Insee, Cnam et UVSQ. Une boîte de correspondance institutionnelle permettra d'avoir un contact utilisateur dans le respect du RGPD.

En tant qu'ancien président du groupe de travail du Cnis, je tiens à remercier les équipes Insee qui se sont fortement impliquées dans l'implémentation du site. Le pôle PCS, la section d'Erwan POULIQUEN, la division Emploi ou encore Vladimir PASSERON, en tant que chef de département, ont été très investis. Tout le monde s'est employé pour que ces recommandations de rénovation deviennent réalité.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je vous remercie également pour la conduite très sérieuse du groupe de travail et pour le suivi de l'implémentation des recommandations. Ces collaborations et implications personnelles sont toujours très utiles.

Avez-vous des remarques ou questions ?

### **Nicolas PROKOVAS, CGT**

Je m'associe à ces remerciements sur le travail réalisé. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de la déclaration sociale nominative (DSN) ?

### **Vladimir PASSERON**

La Fonction publique n'est entièrement entrée dans la DSN que depuis le début de l'année 2022. Cette intégration constitue notre priorité. Notre prochain chantier prioritaire sera de basculer en nouvelle nomenclature PCS 2020.

Au-delà du changement de nomenclature, un changement de système pourrait intervenir, à l'image de ce qui est fait dans les enquêtes. Le processus actuel est relativement lourd. Il est demandé à chaque employeur de déclarer un libellé de profession et un code de nomenclature PCS pour chaque salarié. L'objectif est de parvenir à un système dans lequel une liste de professions serait proposée. Dès lors que l'employeur entre un libellé de cette liste, un code serait garanti. Ce fonctionnement améliorerait la qualité des déclarations et allégerait la charge déclarative des professions dans la DSN. Il n'est pas évident de faire entrer dans ce système des millions d'employeurs déclarants et des centaines d'éditeurs. Nous commençons à y travailler avec la Dares et l'Urssaf.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

A nouveau, je vous remercie pour ces travaux.

### **Thomas AMOSSÉ**

Je dois malheureusement vous quitter. Bonne fin de réunion.

## **II. POINT D'INFORMATION : REVISION DES SERIES LONGUES DES ESTIMATIONS TRIMESTRIELLES D'EMPLOI**

### **Yves JAUNEAU, Insee**

Je vais vous présenter la révision des séries d'emploi réalisée en milieu d'année 2022.

Pour rappel, les estimations d'emploi synthétisent plusieurs sources statistiques d'origine administrative sur les salariés et indépendants. Il existe deux types d'estimations d'emplois. Les estimations annuelles d'emploi (EAE) portent sur l'ensemble du champ tandis que les estimations trimestrielles d'emploi (ETE), révisées en juin 2022, concernent uniquement les salariés. Ces dernières partent du niveau annuel, déterminé par des sources exhaustives, et y appliquent des coefficients d'évolution maintenant essentiellement estimés à partir de la DSN.

La diffusion des ETE s'effectue en deux temps. L'Emploi Flash est une coproduction entre l'Insee et la Dares. Elle porte sur l'emploi privé et est diffusée environ 40 jours après la fin du trimestre. En complément, une publication Insee, Dares et Urssaf intervient à J+70 sur l'ensemble du champ salarié. Les séries ont été révisées à l'occasion de la publication des ETE de juin 2022.

Trois changements importants ont été opérés. Nous avons tout d'abord révisé les EAE sur lesquels nous nous appuyons. Au niveau trimestriel, le nouvel historique Urssaf a été repris suite au passage à la DSN. Enfin, nous avons ajouté la dynamique de l'apprentissage à partir de 2020. *In fine*, les séries annuelles et les séries trimestrielles ont été revues.

S'agissant de la révision des EAE, nous avons procédé à un « rebasement » des séries longues sur le niveau détaillé à fin 2018 – qui correspond au niveau définitif disponible au moment de la révision. Ces travaux visaient à corriger des remords dans les évolutions passées et à offrir un recul plus important aux ETE. De manière plus secondaire, nous avons ajouté deux nouvelles dimensions autour des tranches d'âge et de la distinction entre l'emploi public et l'emploi privé.

La dernière base des EAE remonte à 2007. Elle avait été fixée à partir de l'exploitation exhaustive de sources administratives. Les évolutions réalisées depuis pouvaient conduire à des décalages dans les secteurs d'activité ou les secteurs géographiques. Le rebasement nous permet de repartir sur l'exploitation complète d'une source administrative (celle de 2018). Sur cette base, nous sommes revenus sur le passé pour « rétopoler » à méthode constante. La base 2018 a été obtenue en partant de la base « tous salariés » de l'Insee.

Ce rebasement présente un effet de +160 000 emplois sur les séries longues en base 2018. L'écart repose essentiellement sur les salariés et provient, pour près de la moitié, d'une révision conceptuelle conduisant à inclure dans l'emploi salarié tous les élus percevant une rémunération supérieure à un tiers du SMIC. Nous suivons ainsi la définition de l'emploi du BIT, sans introduire de fortes disparités trimestrielles liées à l'inclusion d'élus percevant une faible rémunération – ce qui pourrait faire varier fortement l'emploi lors des élections, par exemple.

Nous avons profité de ce rebasement pour corriger des évolutions passées. Les 8 000 niveaux (croisement de départements et de secteurs d'activité au niveau A88) ont été étudiés ; une centaine a été corrigée. Des changements liés aux rétopolations des séries en termes de secteur d'activité ont également été opérés. En effet, depuis 2008, une partie du travail des particuliers employeurs est intégrée dans l'action sociale. Nous avons procédé à une nouvelle rétopolation pour tenir compte de cette évolution – la rétopolation de 2017 n'incluait pas cette population. L'emploi salarié dans l'action sociale se révèle ainsi plus dynamique sur la période. De même, nous avons procédé à des révisions sur l'emploi salarié dans l'Education. Des baisses factices avaient été constatées suite à des passages à tort entre Education et Administration publique.

La part des 50 ans et plus parmi les salariés a été révisée par le changement conceptuel portant sur l'inclusion des élus, fortement concentrés dans cette tranche d'âge.

Nous avons réalisé un nouveau partage par type d'employeur (public, privé ou particulier) en nous basant sur toutes les sources exhaustives ainsi que sur des sources annexes telles que les séries longues de la DGAFP. Une forte baisse de l'emploi public salarié est observée en 1992 du fait du passage de La Poste et de France Télécom dans le statut privé. La dimension public/privé est désormais incluse dans les ETE. Cette dernière existait en 2017, mais le partage commençait en 2010. Depuis juin dernier, nous l'avons étendu jusqu'en 1989.

Le deuxième point de révision opéré en juin 2022 est d'ordre technique ; il impacte peu le niveau des ETE. Il est lié à la bascule de l'Urssaf vers des effectifs calculés au niveau individuel de la DSN – et non plus de manière agrégée. Les changements sont plus importants sur certains secteurs d'activité. Nous prenons en compte ce nouvel historique au premier trimestre 2022.

Enfin, nous avons ajouté la dynamique de l'alternance à partir de 2020. Historiquement, l'indicateur Urssaf utilisé pour suivre l'évolution de trimestre en trimestre n'incluait pas cette dynamique. Compte tenu de la montée en puissance du dispositif, cela posait une difficulté. Il s'agit d'un point important de la révision, l'emploi salarié hors alternants ayant été rehaussé de près d'un point suite à la rétopolation.

Je vous invite à consulter les différents documents mis en ligne sur ces sujets.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Merci pour cette présentation très intéressante.

Le public est-il en T+70 jours et non en T+40 jours du fait de la prise en compte décalée de la DSN ?

## **Yves JAUNEAU**

Nous allons pouvoir réduire l'écart avec le privé puisque le public est passé en DSN. L'emploi public s'appuie sur plusieurs sources d'informations, ce qui allonge les délais de remontées. Les publications précoces sur l'emploi privé reposent sur des estimations que nous ne pouvions pas établir pour l'emploi public.

## **Vladimir PASSERON**

À terme, nous pourrions réduire les délais de publication sur le secteur public pour étendre le domaine du flash. Historiquement, l'Estimation Flash se basait sur l'enquête Acemo, disponible à 45 jours. Le passage de l'ensemble du privé à la DSN a permis de basculer les estimations flash sur la DSN à horizon 40 jours voire moins. L'Europe nous demande d'arriver à des Estimations Flash à 30 jours. La France est le dernier grand pays à ne pas y parvenir.

Sur le public, nous ne disposons pas encore de recul temporel suffisant pour réaliser des Estimations Flash.

Une Estimation Flash est très agrégée. Le principe est de publier le plus vite possible un chiffre global ; l'estimation à 70 jours est beaucoup plus détaillée par secteur.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Beaucoup d'élus travaillent en complément de leur mandat. Comment procédez-vous dans ces cas ?

## **Yves JAUNEAU**

Un traitement de la multiactivité est réalisé dans les estimations annuelles d'emploi, il n'y a donc pas de double compte. Les revenus perçus sur l'ensemble de l'année sont étudiés pour identifier le revenu principal et ne décompter la personne qu'une seule fois. La correction de la multi-activité peut aussi se faire entre deux emplois salariés.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Pourquoi sommes-nous les derniers en Europe à ne pas publier sous 30 jours ?

## **Vladimir PASSERON**

Historiquement, l'enquête Acemo était disponible à 45 jours. Nous étions calés sur ce rythme. Avec la DSN, les entreprises ont jusqu'au 15 du mois suivant pour procéder à leurs déclarations. Nous commençons à avoir l'information le 18 de ce même mois. Elle doit ensuite remonter et être traitée. Il y a un an, dix jours étaient nécessaires pour effectuer ces remontées. L'objectif est de réduire encore ces temps pour parvenir à une publication sous 30 jours. Les enjeux techniques sont importants.

## **Anne-Juliette BESSONE, Dares**

Outre les volets techniques, un temps est nécessaire pour contrôler et valider les déclarations, même si certains process sont automatisés. Nous essayons de nous mettre en ordre de marche sur le calendrier à T+30, mais cela requiert des efforts techniques et un investissement des équipes.

## **Nicolas PROKOVAS**

Nous constatons sur Eurostat que les révisions des chiffres français sont moins importantes et moins fréquentes que les autres Etats. Ils publient plus vite, mais ils publient faux.

## **Vladimir PASSERON**

Il faut ajouter à cela que certains pays affichent des estimations sur l'emploi en début de mois. Pour notre part, nous procédons à des mesures en fin de mois. Il n'existe pas encore d'accord européen sur des délais à 30 jours, seulement Eurostat exerce une pression importante sur la France avec l'éventualité d'introduire une contrainte d'ordre réglementaire.



## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Le nombre d'apprentis double en cinq ans. Pourtant, l'effet sur l'emploi salarié n'est que d'un point.

## **Vladimir PASSERON**

Sur 30 millions d'emplois, une évolution d'un point représente 300 000 emplois supplémentaires.

Le dynamisme de l'apprentissage a débuté à l'été 2020. Un écart apparaît dès la fin de l'année 2020. Le taux de croissance dans les Estimations trimestrielles d'emploi depuis est bien cohérent avec les données de la Dares sur l'apprentissage.

## **Anne-Juliette BESSONE**

En outre, l'alternance comprend l'apprentissage et les contrats de professionnalisation. Ces derniers sont moins dynamiques. La Dares rejoint ces estimations d'emploi.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Beaucoup d'apprentis auraient eu un statut scolaire ou privé. Ils augmentent le niveau d'emploi du fait d'un changement de catégorie.

## **Vladimir PASSERON**

Ces jeunes auraient très probablement été inactifs. Nous observons dans l'enquête Emploi de nombreuses transitions de jeunes vers le statut d'actif.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je vous remercie pour ces échanges.

# **III. POINT D'INFORMATION : ORGANISATION DES TRAVAUX DE REVISION DE LA NAF, NOMENCLATURE D'ACTIVITES FRANCAISE**

## **Clotilde MASSON, Insee**

Pour mémoire, la nomenclature d'activités française (NAF) est la déclinaison française de la nomenclature européenne (NACE), qui s'insère elle-même dans la nomenclature internationale (ISIC ou CITI en français). Cette structuration est importante, car elle permet d'effectuer des comparaisons internationales. Tous les acteurs souhaitent la maintenir. En conséquence, la révision de l'une des nomenclatures doit s'effectuer en coordination avec les autres.

La NACE et l'ISIC font l'objet d'une révision entamée en 2019 selon des processus parallèles comprenant des consultations et la mise en place de groupes de travail et ayant conduit à l'élaboration de nouvelles structures. Ces dernières ont été adoptées au premier semestre 2022 par la commission Statistique des Nations unies, d'une part, et par le Comité du système statistique européen, d'autre part. La nomenclature européenne s'inscrit dans la nomenclature internationale.

Les groupes de travail élaborent les notes explicatives complétant la structure de la nomenclature. L'adoption des deux nomenclatures est prévue en mars 2023 pour l'ISIC et en mai pour la NACE. Cette dernière entrera en vigueur en 2025.

Aux niveaux les plus agrégés des nomenclatures, les 88 divisions et 21 sections sont identiques dans l'ISIC, la NACE et la NAF. Au sein de cette structure, les modifications au niveau des sections portent essentiellement sur la section Commerce et sur la section Information et Communication, scindée en deux. Par ailleurs, près d'une division sur deux évolue. En outre, des catégories sont introduites pour classer les activités d'intermédiations, dont le développement est soutenu.

Un groupe de travail du Cnis s'est constitué pour procéder à la révision de la nomenclature française. Il s'est réuni pour la première fois en septembre. La nouvelle NAF doit rigoureusement s'inscrire dans le cadre de la nomenclature européenne. Les contributeurs ont été invités à envisager l'opportunité de ne pas disposer d'une nomenclature française plus détaillée que la nomenclature européenne. Actuellement, une majorité de pays européens a défini une version nationale de la NACE. Si le besoin d'un plus grand détail dans la description des activités apparaît, il devra être argumenté. Surtout, les unités devront pouvoir être classées selon la nomenclature.

La NACE en vigueur compte 615 classes, dont 87 sont subdivisées en sous-classes dans la NAF. La nouvelle structure de la nomenclature européenne comprend pour sa part 651 classes. Pour toutes les classes, les subdivisions françaises (sous-classes) actuelles doivent être réinterrogées.

Afin de tenir compte des spécificités de chaque secteur, des sous-groupes sectoriels ont été mis en place – il en existe pratiquement autant que de sections dans la nomenclature. Les sous-groupes réunissent les acteurs concernés, en tant que producteurs ou utilisateurs de données, organisations professionnelles, chercheurs, gestionnaires de répertoire ou d'enquête. Chaque sous-groupe est piloté par un représentant du SSP et remet des comptes rendus de ses travaux sur le site du Cnis, qui dispose une page dédiée à la révision de la NAF.

Les sous-groupes correspondant aux différentes sections de la nomenclature sont pilotés par des représentants du service statistique public.

Les travaux des sous-groupes conduisent tout d'abord à recueillir les propositions des acteurs via des consultations relayées par des organisations professionnelles, notamment les organisations patronales. Un formulaire est également proposé sur le site du Cnis (<https://www.cnis.fr/instances/groupe-de-travail-revision-de-la-nomenclature-dactivites-francaise/>) afin de recueillir toutes les propositions argumentées de subdivisions de la NACE. Dès lors que la NAF doit strictement s'inscrire dans la structure de la nomenclature européenne, la subdivision de certaines classes pour accroître le niveau de détail de la NAF constitue l'unique marge de manœuvre à disposition.

Le formulaire de proposition du Cnis est présenté en séance.

Les sous-groupes auront à analyser et exploiter le matériau recueilli via le formulaire. Ils devront évaluer la pertinence de chaque subdivision de classe de la NACE et rendront compte de leurs conclusions.

Les sous-groupes sectoriels se sont constitués en octobre. Nous sommes actuellement dans la phase de recueil des propositions. Un premier projet de nomenclature révisé sera examiné par le groupe de travail au cours d'une réunion plénière prévue au mois de mai 2023. Une consultation très ouverte sera mise en place en juin sur le site du Cnis. Le projet pourra être amendé sur cette base. Il devra être finalisé en septembre en vue d'être adopté par l'Insee puis soumis à l'approbation d'Eurostat à la fin de l'année 2023.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je vous remercie pour cette présentation. La consultation est donc lancée. Les organisations patronales semblent avoir le *lead* : pour quelles raisons ?

### **Clotilde MASSON**

Non, elles sont des acteurs parmi d'autres. Certaines d'entre elles ont souhaité contribuer au recueil d'information *via* leur réseau, mais elles ne sont pas spécifiquement missionnées pour cela. Il est intéressant qu'elles se chargent de recueillir de l'information. Nous sommes tout à fait preneurs de cette initiative.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je note qu'il n'y a pas d'autres questions ou remarques. Nous serons intéressés par un point de suivi de ces travaux.

### **François GUILLAUMAT-TAILLIET, Secrétaire général adjoint du Cnis**

Nous pourrions prévoir un point au printemps 2023.

## **IV. APPROFONDIR LES LIENS ENTRE PARCOURS PROFESSIONNELS ET SANTE**

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Nous arrivons au point central de notre Commission. Nous aurons l'occasion de débattre à l'issue des présentations. La Commission devra rendre un avis sur le sujet.

### **1. Panorama des sources et de leurs exploitations**

**Malik KOUBI, Dares**

Les sources de données qui regardent les liens entre parcours professionnels et santé peuvent être classées en deux catégories. La première regroupe les enquêtes longitudinales en panel, qui si elles sont les plus difficiles à obtenir, fournissent des résultats plus détaillés sur la santé et les situations de travail. En se basant sur des constats période après période, elles évitent les biais de mémoire. De manière plus technique, ces enquêtes limitent les problèmes de double causalité.

La deuxième catégorie regroupe les enquêtes transversales, qui contiennent souvent un module rétrospectif pour effectuer un lien dans la durée entre parcours professionnels et santé.

Les enquêtes de la statistique publique emportent une limite de taille, puisque nous ne pouvons pas étudier des affections très particulières qui concerneraient peu de monde.

Je vous propose de commencer par les enquêtes « Conditions de travail et risques psychosociaux ». Ces enquêtes en panel sont très riches. Elles réinterrogent les répondants sur leur situation en 2013, en 2016 et en 2019. Elles comportent un volet individu et un volet employeur, qui permet de disposer d'information sur les mesures de prévention déployées, par exemple. Le volet individu inclut 25 000 personnes de 15 ans et plus, salariés ou non-salariés. Ces enquêtes sont appariées avec des données de consommation de soins. Ce procédé objective les réponses sur les états de santé. L'enquête traite de multiples sujets tels que l'organisation du travail, les contraintes pouvant s'imposer aux salariés (rythme, contrainte physique, temps de travail, relation avec la hiérarchie et les collègues, ressenti des personnes sur l'utilité de leur travail, handicap reconnu ou non, maladies chroniques, etc.).

Dans une étude de 2019, Thomas COUTROT montre que changer de profession améliore le bien-être psychologique. Il constate également que les changements organisationnels, selon les conditions dans lesquelles ils se mettent en place, impactent la santé.

Plus récemment, nous avons lancé des enquêtes TraCov dans le cadre de la crise sanitaire. La première édition a été lancée au premier trimestre 2021. L'échantillon de 20 000 répondants est représentatif de la population de 20 à 62 ans. L'enquête fournit des informations sur l'activité des personnes, leur éventuelle perte d'emploi ou encore leur passage en activité partielle. Le module Santé est relativement développé. Il comporte des éléments sur la santé perçue ainsi que des aspects plus objectifs tels que les douleurs ressenties, le trouble du sommeil, le bien-être psychologique ou encore la contamination au Covid-19 – la nouvelle enquête comprend notamment un volet sur le Covid long. La deuxième édition est prévue au deuxième trimestre 2023. Nous visons 25 000 répondants. Contrairement à la première itération, nous panacherons un module téléphonique et un module Internet. Les répondants devront être représentatifs des personnes de 18 à 64 ans. Les parcours professionnels passés et futurs et les aspirations seront interrogés. Nous approfondissons les questions sur la santé, la consommation de médicaments, l'absentéisme et le présentisme, et donc, les symptômes du Covid long.

La première itération de TraCov catégorise les salariés en différentes classes selon l'impact de la crise sanitaire sur leur santé. Elle fait notamment le lien avec le recours ou non au télétravail.

Les enquêtes Sumer, bien qu'en coupe, comportent des éléments longitudinaux. Elles sont conduites par les médecins inspecteurs du Travail et portent sur les expositions des salariés à différents risques professionnels. L'enquête se répète tous les sept ans auprès de plus de 25 000 répondants. Les expositions liées au poste y sont décrites de manière très fine. L'enquête décrit également les mesures de prévention et de protection pouvant atténuer ces risques. Elle est également utile pour évaluer les dispositifs tels que le compte pénibilité et pour estimer les paramètres qui serviront les modèles de projection.

L'enquête Sumer a été lancée en 2017, juste après l'introduction de la première version du compte pénibilité. Le nombre de critères est depuis passé de dix à six. La quantification des expositions a été calée sur les décrets du compte pénibilité, ce qui permet d'estimer les salariés exposés. Le taux de non-recours se révèle important, le nombre de salariés exposés étant bien plus important que le nombre de comptes ouverts.

Outre l'étude en cours de Méлина HILLION qui vous sera exposée tout à l'heure, citons celle de Louis ERB et Mikael BEATRIZ sur l'impact du changement de quotité de travail sur la santé et celle de Maryline BEQUE sur les effets de l'absence d'activité.

Les travailleurs handicapés sont notamment appréhendés au travers de l'enquête Emploi, qui permet de suivre la population ayant une reconnaissance administrative de son handicap et celle déclarant un problème de santé durable et une limitation d'activité. Selon l'étude de Marc COLLET, le taux d'emploi direct des travailleurs handicapés s'élève à 3,5 % en 2021. Une forte hétérogénéité est constatée selon la taille des entreprises et les secteurs.

### **Mathilde GAINI, Drees**

Depuis 2016, le système national des données de santé (SNDS) regroupe l'ensemble des données liées aux consommations de soins en ville remboursées par l'Assurance Maladie, aux séjours hospitaliers et aux causes médicales de décès. Le SNDS est un entrepôt de données médico-administratives exhaustives et panélisables, avec un recul de 20 ans. L'évolution récente du cadre juridique des données de santé permet de disposer de perspectives très riches de statistiques et d'études.

Ces données présentent toutefois des limites, dont certaines peuvent être dépassées par des appariements avec les dispositifs traditionnels d'observation de la statistique publique. La première limite est celle du champ. Nous ne pouvons pas repérer les ménages. Des individus qui vivraient à l'étranger, mais conserveraient des droits à l'Assurance Maladie sont inclus. De plus, nous disposons de peu de caractéristiques socio-démographiques autres que l'âge, le sexe et le fait d'être ou non en affection de longue durée (ALD). Du fait du prisme de la prise en charge du patient, nous n'avons aucune visibilité sur les non-recours aux soins. De même, nous n'avons pas d'éléments sur les facteurs de risques tels que l'obésité ou le tabagisme.

Le SNDS fournit une mesure indirecte de l'état de santé. Un important travail est réalisé pour identifier des pathologies et des informations sur l'état de santé des personnes à partir des données remontant dans le SNDS.

La notion de santé est complexe. Il existe la santé perçue, la santé déclarée au travers de questions subjectives et les données de prise en charge.

La Drees a créé l'EDP Santé, qui croise des données de l'échantillon démographique permanent (EDP) de l'Insee (4,4 % de la population) et les données du SNDS (portées par la Caisse nationale d'assurance maladie -Cnam). La force de l'outil est d'exploiter la richesse de l'EDP Insee, qui comprend beaucoup de données socio-démographiques *via* les enquêtes de recensement, les données fiscales et le panel « tous salariés », avec la richesse du SNDS. L'échantillon compte 3,7 millions de personnes. Il permet d'analyser des situations épidémiologiques relativement rares et de décliner les analyses à une échelle territoriale fine ou sur des catégories de population de taille réduite. Nous pouvons analyser conjointement les parcours de soins et les parcours de vie.

La profondeur historique actuelle porte sur 2008-2017. A terme, nous disposerons des données 2008-2022.

Nous commençons à peine à exploiter ces données après un important travail de consolidation et de vérification. Une publication du mois d'octobre étudie le risque de déclarer une maladie chronique selon le groupe socio-professionnel. Pour éviter tout écart lié à la démographie, nous avons standardisé les données par âge décennal et sexe. Les employés et ouvriers présentent un sursurrisque de déclaration pour toutes les maladies chroniques étudiées, à l'exception des cancers. Les agriculteurs semblent présenter un sursurrisque sur les maladies neurologiques ou dégénératives. Le gradient est croissant sur les maladies du foie, du pancréas et sur le diabète.

L'exploitation de l'EDP Santé a également permis d'étudier le risque de tentative de suicide pour 10 000 habitants de 25 à 64 ans entre 2015 et 2017. L'événement est approché *via* le SNDS ; il correspond aux hospitalisations pour lésions auto-infligées. Le risque est inférieur chez les agriculteurs, les artisans et

les cadres – particulièrement chez les hommes cadres. A l'inverse, le taux de tentatives de suicide se révèle nettement plus élevé chez les ouvriers et, davantage encore, chez les personnes sans activité.

Les travaux sur les liens entre parcours professionnels et santé ne sont pas uniquement portés par le service statistique public. Des acteurs du domaine de la recherche et de l'épidémiologie interviennent dans ce champ. Tel est le cas, par exemple, de la cohorte Constances de l'Inserm et des registres des cancers. Plus généralement, l'observation de la santé au travail fait partie des missions de Santé publique France, qui dispose d'une direction dédiée à ces sujets. L'organisme assure une surveillance épidémiologique de la population active, des surveillances des expositions professionnelles, des surveillances de pathologies spécifiques et investigate les signalements d'événements pour identifier les événements inhabituels et les éventuelles mesures devant être mises en place.

Les bouleversements entraînés par la crise sanitaire sur l'organisation du travail ont fait l'objet de plusieurs enquêtes, notamment de la part de Santé publique France. La Drees conduit par ailleurs des travaux focalisés sur les professionnels de santé pour étudier les liens entre parcours professionnels et santé.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je vous remercie pour ce panorama très large.

### **2. L'effet des conditions de travail sur la santé et le recours aux soins**

#### **Mélanie HILLION, Insee**

L'étude s'intéresse à l'effet des conditions de travail sur la santé et le recours aux soins.

Paradoxalement, la sinistralité se réduit dans la plupart des pays développés depuis plusieurs décennies, alors que nous constatons une augmentation des expositions aux risques professionnels – physiques et psychosociaux. Les premières enquêtes sur les conditions de travail remontent aux années 1990. Elles révèlent une hausse de l'intensité du travail, des exigences émotionnelles et du manque de reconnaissance. En France, les enquêtes « Conditions de travail » déployées depuis les années 1980 confirment ces constats. Les dernières éditions des enquêtes montrent que la part des salariés exposés à au moins trois contraintes physiques est passée de 12 % à un tiers de la population en 30 ans. De même, la part des personnes exposées à des contraintes de rythme a été multipliée par cinq ou six en trois décennies, passant de 6 % des salariés à un tiers.

Cette dégradation générale touche l'ensemble des pays européens. Elle est susceptible d'avoir des impacts sur plusieurs domaines et, en premier lieu, sur la santé. La littérature met en évidence, si ce n'est un lien de cause à effet, en tout cas un lien très fort, entre les expositions professionnelles et l'apparition de problèmes musculo-squelettiques, mentaux ou cardiovasculaires. En outre, les personnes en mauvaise santé – que cela soit lié ou non à leur travail – ont davantage de difficultés à trouver un emploi ou à se maintenir en emploi, sont davantage à temps partiel et perçoivent des revenus plus faibles. Ainsi, si les conditions de travail dégradent la santé, elles peuvent ensuite entraîner une dégradation économique.

En France comme dans la majorité des pays de l'OCDE, près des trois quarts des dépenses de santé sont couvertes par des systèmes universels d'assurance maladie. Une large partie des effets des conditions de travail étant sous-estimés, ces dépenses sont partiellement supportées par la collectivité, et non pas par des dispositifs d'assurance financés par les entreprises – tels que la branche des accidents du travail et des maladies professionnelles en France.

Enfin, plusieurs travaux effectuent un lien entre les expositions professionnelles et le niveau d'absentéisme, les problèmes de rotation du personnel ou encore l'engagement des salariés.

La littérature est relativement riche. Néanmoins, des problèmes méthodologiques demeurent et tendent à sous-estimer l'effet des conditions de travail sur la santé. L'effet dit « du travailleur sain » est l'un des mécanismes les plus connus. Les personnes en bonne santé ou plus résistantes ont davantage de chance d'être en emploi, et donc, d'être exposées à des conditions de travail difficiles. Une personne dont la santé est fragile – que cela soit lié ou non au travail – peut être plus réticente à s'engager dans un emploi trop exigeant physiquement ou psychologiquement. De même, les employeurs peuvent être réticents à recruter ou à maintenir dans l'emploi une personne jugée moins productive du fait de son état de santé.

De plus, la majorité des études utilise des données d'enquête déclarées, sans profondeur longitudinale, ce qui peut générer des biais de déclaration, de mémoire ou de justification, qu'ils soient conscients ou non.

L'étude poursuit plusieurs objectifs. Il s'agit tout d'abord de réexaminer les principaux résultats de la littérature, notamment en matière de santé déclarée, et de tester la robustesse des résultats en exploitant une structure longitudinale de données. L'objectif est aussi de produire des résultats originaux en étudiant les recours aux soins, au-delà de la santé perçue. Ces travaux pourraient ainsi ouvrir la voie à des discussions sur l'impact des conditions de travail sur les dépenses de santé.

Le dispositif CT-RPS se trouve au cœur de l'étude. Deux vagues ont été mobilisées sur la période 2013-2016, soit environ 22 000 personnes interrogées à deux reprises. Nous disposons pour ces individus d'informations socio-démographiques, sur leurs expositions professionnelles, sur leur état de santé déclaré, sur l'absentéisme et le présentéisme déclarés et sur les accidents du travail déclarés.

Les expositions professionnelles comprennent les expositions physiques (vibrations/mouvements/postures douloureuses, bruits, produits dangereux, poussières et fumées) et les expositions psychosociales (intensité du travail, contraintes horaires, autonomie, reconnaissance, exigences émotionnelles, etc.). Une fois les questions de l'enquête regroupées sous ces deux grandes catégories, nous créons des indicateurs synthétiques par sous-facteurs puis agrégés. Pour sa part, l'état de santé est apprécié au travers de l'état général perçu, du WHO-5, des maladies chroniques, des limitations d'activité et du handicap ou de la perte d'autonomie.

Le dispositif a été apparié aux données administratives de l'Assurance Maladie sur le SNDS. Le taux d'appariement atteint 97 % de l'échantillon. Les données administratives portent sur l'ensemble du parcours de soins, comprenant les médicaments prescrits, délivrés en pharmacie et remboursés au moins partiellement par l'Assurance Maladie, les hospitalisations et les visites médicales chez les généralistes ou les spécialistes. L'appariement a été réalisé à partir de l'enquête CT-RPS 2016. Nous pouvons ainsi avoir ces données pour l'ensemble du panel de cette enquête pour 2013 et 2016, soit près de 17 000 individus appariés avec les fichiers administratifs de l'Assurance Maladie. Précisons que les interrogés dans le cadre de l'enquête CT-RPS 2013 étaient forcément actifs dans l'emploi. Ils ont ensuite été réinterrogés en 2016, quel que soit leur statut (actifs, chômeurs, retraités, etc.).

A l'issue de toutes ces étapes, près de la moitié de l'échantillon de l'enquête CT-RPS a été perdue. En dépit de quelques attritions sur certaines dimensions, les caractéristiques socio-démographiques restent très similaires.

Nous souhaitons exploiter la dimension longitudinale du dispositif et mettre en regard les évolutions des expositions professionnelles entre 2013 et 2016 avec les évolutions des indicateurs de santé généralement déclarés et les indicateurs de recours aux soins.

Je vous propose de présenter un exemple pour comprendre l'intuition de la méthode. Nous avons considéré deux groupes d'individus. Le premier comprend les individus ayant vu leurs expositions psychosociales augmenter de plus d'un écart-type entre 2013 et 2016 tandis que le second regroupe les individus pour lesquels ces expositions se sont réduites. Nous trouvons sur l'axe des ordonnées le nombre de consultations de médecins spécialistes et généralistes par salarié et par mois. Nous constatons que les personnes plus exposées à des risques psychosociaux voient leurs consultations de médecins s'accroître tandis que ceux qui ont réduit leurs expositions ont également réduit leurs consultations médicales.

Nous avons également étudié le lien entre l'évolution de l'exposition et le nombre de jours d'absence pour maladie. L'analyse a été conduite auprès des salariés du secteur privé, pour les absences au-delà du délai de carence. A nouveau, nous observons un croisement des courbes : plus l'exposition est importante dans le temps, plus les jours d'absence sont nombreux.

En résumé, l'étude confirme les résultats de la littérature et l'impact des expositions physiques sur l'état général de santé. De même, les expositions psychosociales ont un fort impact à la baisse sur le bien-être psychologique. Les résultats sur l'absentéisme, le présentéisme et les accidents du travail sont cohérents avec la littérature. Le croisement de données déclarées et de données administratives contribue à la robustesse des résultats. Les expositions professionnelles ont par ailleurs un impact positif sur les consultations médicales ainsi qu'un impact sur les consommations de médicaments. Les résultats sont plus ambigus pour les hospitalisations, essentiellement du fait de la faiblesse de l'échantillon.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je vous remercie pour cet exposé très intéressant.

### **3. Santé et trajectoires d'emploi : l'apport potentiel de la DSN et de l'enquête Emploi**

#### **Vladimir PASSERON, Insee**

Cette présentation repose sur des résultats très exploratoires. Nous constatons que le lien entre santé et emploi est suivi de manière régulière « en coupe ». Tel est le cas, par exemple, du suivi de l'emploi des personnes en situation de handicap, qui présentent un taux de chômage supérieur au reste de la population.

L'analyse entre la santé et les parcours professionnels et trajectoires d'emploi est plus rare. Nous avons souhaité exploiter ce volet au travers de l'enquête Emploi, en étudiant les transitions sur le marché du travail. L'enquête suit les personnes pendant six trimestres. L'objectif est de regarder leur situation sur le marché du travail après un an pour identifier combien de personnes en emploi au cours d'un trimestre T le sont encore en T+4. Nous avons croisé ces données avec le module Santé de l'enquête Emploi, qui interroge sur l'état général de santé de la personne, d'une part, et sur les éventuelles limitations dues à un problème de santé, d'autre part. L'état général de santé et l'incapacité sont deux variables très corrélées. Néanmoins, il est possible d'être en situation de handicap tout en étant en bon état de santé, par exemple.

Pour avoir suffisamment de personnes dans l'échantillon et étudier un nombre significatif de transitions, un cumul sur plusieurs années est nécessaire.

Sur les classes d'âge 24-44 ans et 45-54 ans – soit avant les périodes de transition massive en retraite –, nous constatons que les personnes en incapacité présentent une probabilité bien plus faible de rester dans l'emploi à horizon un an que les personnes qui ne sont pas ou peu limitées (84 % contre 94 %). De fait, la part d'inactifs chez cette première population passe de 3 à 13 % chez les 24-44 ans entre T et T+4. Les résultats sont similaires sur la tranche d'âge supérieur.

Ces premiers résultats présentent des potentialités d'études prometteuses.

Sur un horizon plus long, nous avons regardé les informations de la DSN relatives aux déclarations d'arrêts maladie donnant lieu à des indemnités journalières. Parfois, la date de fin d'arrêt déclarée n'est pas renseignée – seule la date prévisionnelle l'est. Pour éviter de mélanger l'analyse avec celle des situations de passage en retraite, nous avons restreint l'échantillon aux CDI de 15 à 54 ans présents toute l'année 2018 avant de calculer la probabilité de ne pas se retrouver en emploi salarié début 2022. Il apparaît que plus la durée d'arrêt-maladie a été longue en 2018, plus la probabilité de ne pas être dans l'emploi en 2022 est élevée. Ces premiers résultats exploratoires confirment l'intérêt de mobiliser la donnée d'arrêts maladie dans la DSN.

Pour aller plus loin, nous devons résoudre les problèmes de qualité de la déclaration dans la DSN. Des traitements statistiques sont nécessaires. Notamment, des questions se posent sur l'exhaustivité des déclarations d'arrêts maladie. Un nombre significatif d'établissements de grande taille ne déclarent pas d'arrêts dans la DSN. Nous estimons que 90 % des arrêts sont renseignés. Même si ce taux est élevé, il pose une difficulté pour l'enrichissement des bases « tous salariés » à moyen et long terme. Nous travaillerons sur ce point.

Ces premiers résultats ne corrigent pas l'effet de biais de sélection. Nous n'avons pas étudié les causalités, nous ignorons les raisons pour lesquelles les salariés étant les plus souvent en arrêt maladie se retrouvent moins dans l'emploi quatre ans plus tard. Nous poursuivrons l'analyse de cette variable afin d'enrichir les bases « tous salariés » mises à disposition des chercheurs et des chargés d'études.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Merci beaucoup Vladimir.

#### **4. Analyser le lien entre santé et conditions de travail – Retours d'expérience sur l'exploitation des données françaises**

**Julie ROCHUT, Cnav**

Notre questionnement sur le lien entre parcours professionnel et santé est sous-tendu par la problématique de travail soutenable, dans un contexte de vieillissement démographique et d'incitation des pouvoirs publics à prolonger la vie active. Dans nos travaux, nous privilégions une approche longitudinale et une perspective de parcours de vie.

Il existe une difficulté conceptuelle à mesurer la santé, à partir de mesures de santé auto-évaluée, de la consommation de soins ou de la mortalité. Il est aussi complexe d'appréhender le parcours professionnel. En nous restreignant à des épisodes de chômage, d'activité et de maladie, nous passons à côté de l'impact des conditions de travail et des pénibilités, toujours difficiles à mesurer.

Avec Sylvie BLASCO et Bénédicte ROULAND, nous avons tenté d'établir un programme de recherche sur cette thématique. Nous avons engagé trois études. La première appréhende le lien entre les profils de carrière et la santé, à partir des données Carrière de la Cnav. La deuxième porte sur le lien entre la pénibilité au cours de la carrière et les fins de carrière. Nous nous appuyons ici sur les données de la cohorte Constances appariées aux données Carrière de la Cnav. Enfin, un programme de recherche étudie l'impact des conditions de travail sur la santé mentale à l'aide des données de l'enquête Conditions de travail de la Dares.

L'étude sur le lien entre le profil de carrière et la mortalité s'inscrit dans la recherche ELVIS (Etude Longitudinale sur le Vieillissement et les Inégalités Sociales) financée par l'ANR. ELVIS cherche à comprendre la manière dont les parcours professionnels, résidentiels et familiaux peuvent influencer les inégalités sociales de santé au cours du vieillissement. Pour ce faire, nous nous intéressons à trois groupes de génération : 1935-1939, 1945-1949 et 1955-1959. Nous avons tenté de créer une typologie de carrière à partir des méthodes d'appariement optimal et de la lier avec la probabilité de décès instantané. Pour cette recherche, nous avons uniquement utilisé les données Carrière de la Cnav.

Nous obtenons ici des typologies en six états (chômage, invalidité/maladie, emploi, retraite, AVPF, non report). A titre d'exemple, pour les hommes de la génération 1935-1939, les parcours les plus heurtés présentent des probabilités de décès instantané plus élevées. Concernant les données, nous aurions souhaité disposer de mesures d'incapacité plutôt que de mortalité. Cela pourrait être réalisé en appariant nos données avec celles des enquêtes Vie quotidienne et santé ou avec les données SRCV (statistique sur les ressources et les conditions de vie), qui comportent des questions sur les incapacités. Bien sûr, notre mesure de carrière est également fruste, car nous ne prenons pas en compte la pénibilité au travail.

Sur un autre volet de la recherche ELVIS, nous essayons de prendre en compte les liens entre la pénibilité au cours de la carrière et la fin de carrière, en utilisant les données de la cohorte Constances. Nous comparons les expositions aux pénibilités entre 20 et 55 ans parmi la génération 1945-1949 et 1955-1959 – la génération précédente n'étant pas recrutée par la cohorte Constances – avec les parcours professionnels entre 55 et 60 ans. La cohorte Constances présente l'avantage de contenir un calendrier des expositions rétrospectif, détaillé par année, rempli lors de l'inclusion et au cours du suivi. Elle inclut les expositions aux pénibilités physiques, organisationnelles, sonores, chimiques, biologiques et aux rayons. Il apparaît que les réformes des retraites impactent fortement les parcours professionnels en fin de carrière. De plus, les personnes exposées aux pénibilités entre 20 et 55 ans présentent des parts de temps passé en invalidité ou en maladie beaucoup plus importantes.

Nous avons également étudié l'association entre pénibilité et nombre de trimestres validés, au chômage ou en maladie/invalidité. Il apparaît qu'avoir été exposé aux pénibilités au cours de sa carrière augmente sensiblement le nombre de trimestres passés en invalidité, en maladie ou au chômage. Ce constat est particulièrement vrai pour les pénibilités physiques, organisationnelles et sonores. L'une des limites des données de la Cnav dans l'extraction Constances est de ne pas fournir d'informations sur la nature des trimestres pour les régimes autres que le régime général. De fait, l'étude se concentre sur les personnes relevant du régime général sur toute leur carrière. Le répertoire de gestion des carrières uniques (RGCU) pourrait faire évoluer cet aspect. En outre, l'étude mélange les concepts des trimestres validés, au titre du chômage et ceux au titre de l'invalidité ou de la maladie. Nous essayons d'obtenir des informations plus précises sur ces trimestres. Enfin, puisque Constances repose sur le déclaratif au moment de l'inclusion, il existe un biais de mémoire. Un appariement au compte pénibilité permettrait de contourner cette problématique.



Dans le cadre de l'appel à projets de la Drees et de la Dares sur l'impact des conditions de travail sur la santé mentale, nous avons essayé d'étudier les effets que pouvaient avoir différents aspects des conditions de travail : l'autonomie et l'intensité, le télétravail, l'automatisation, les mouvements de main d'œuvre et les pratiques de management à forte implication. Pour ce faire, nous avons utilisé les données des enquêtes Conditions de travail sur les trois vagues disponibles (2013, 2016 et 2019), et notamment les deux volets appariés : le volet Employeurs et le volet Employés. Ces données sont appariées également aux données de santé. Quelques résultats de cette étude, sans grande surprise, une plus grande autonomie améliore la santé mentale tandis qu'une plus grande intensité du travail la dégrade. Le risque d'automatisation et le télétravail conduisent également à une dégradation de la santé mentale – ce constat est d'autant plus vrai que le contrôle managérial est fort.

Nous souhaitons mesurer la santé mentale en utilisant les différentes questions de 2016 mesurant les épisodes de dépression majeure et les troubles d'anxiété généralisée. Or, ces questions ne sont pas posées de manière standard dans toutes les vagues. Il en est de même pour certaines questions ayant trait notamment au paiement à la performance. Nous aurions souhaité évaluer l'impact de ces dispositifs sur la santé mentale en panel. Nous voulions également regarder si les méthodes de gestion de main d'œuvre, les licenciements, les recours aux CDD et à l'intérim et les heures supplémentaires avaient un effet sur la santé mentale des salariés. Or, nous ne savons pas dans quelle mesure ces dispositifs sont utilisés par les entreprises. De ce fait, il est difficile d'apprécier l'impact des fluctuations de main d'œuvre sur la santé mentale.

D'importantes avancées ont été réalisées, qu'il s'agisse de la création de l'EDP Santé, de l'appariement de la cohorte Constances aux données Carrière et aux données de consommation de soins de la Cnam ou encore de l'appariement du panel CT-RPS aux données de la Cnam. Pour disposer d'une vision plus large des parcours professionnels et des parcours de vie, il serait opportun d'apparier systématiquement les données d'enquêtes avec des données administratives dans leur ensemble (systèmes d'information de la Sécurité sociale – données Cnam, Cnav, Canf- données relatives au chômage de Pôle Emploi et de l'Unedic, etc.), avec des fichiers d'entreprise et avec les données des comptes pénibilité et accidents du travail/maladies professionnelles.

Pour beaucoup de chercheurs, il est difficile d'accéder aux données de santé. Les rôles des différentes institutions encadrant ces accès sont complexes à appréhender (Health Data Hub, Cnil, Comité du Secret, etc.). De plus, ces démarches ont un coût administratif et financier pour les chercheurs. Il est parfois difficile de trouver des sources de financement pour pouvoir accéder à ces données

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je vous remercie pour cet appel à la recherche et à la facilitation du travail des chercheurs. Nous y sommes sensibles.

### **5. Echanges**

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Le temps est quelque peu contraint. Avez-vous des questions ou des remarques avant que nous étudions la proposition d'avis ?

## **Annie JOLIVET, Conservatoire national des arts et métiers**

Parmi les sources recensées, où placez-vous le répertoire Everest, qui renseigne sur les conditions de travail et la santé de manière longitudinale ?

J'ai l'impression que, selon les études, la partie santé ou la partie conditions de travail est renseignée plus finement. A l'exception de l'étude présentée par Julie ROCHUT sur les générations plus anciennes, les trajectoires d'emploi sont prises sur un pan restreint de la vie professionnelle. En cas d'effets différés ou de rebonds, il est difficile de faire le lien entre les conditions d'emploi et la santé. Cet angle manque à la présentation des études.

## **Malik KOUBI**

La latence entre l'application du facteur et la déclaration de la maladie constitue une difficulté que nous ne comblerions pas, même en disposant de données sur 20 ans. Pour ces raisons, les études se concentrent

généralement sur les accidents du travail et les maladies à latence courte (les troubles musculo-squelettiques, par exemple). Il n'existe pas de solution pour les temps de latence longue.

Nous présentons aujourd'hui les sources de la statistique publique. Everest comprend des données de gestion qui pourraient être utilisées, à condition d'être mises aux normes de la statistique publique. En l'état, nous méconnaissons la méthodologie utilisée.

### **Mélanie HILLION**

En effet, nous mesurons les effets de court terme dans l'étude sur les conditions de travail et la santé, car nous disposons de très peu de recul. Il est néanmoins pertinent de poursuivre ces dispositifs et l'aspect longitudinal pour appréhender les effets d'accumulation. Dans l'étude, nous regardons si une exposition à un instant T et une exposition prolongée sur trois ans ont des effets similaires sur la santé. Nous sommes conscients du faible recul dont nous disposons. De ce fait, les maladies cardiovasculaires apparaissent peu, car elles se déclarent plutôt sur le long terme. Nous avons bien conscience de cette limite de l'étude. Il serait bénéfique d'avoir un recul plus important, même si certaines problématiques demeureraient.

### **Nicolas PROKOVAS**

Je vous remercie pour ces présentations très riches, mais je regrette que les documents ne nous aient pas été remis en amont. Cela restreint les échanges.

Vladimir PASSERON a souligné l'importance des causalités. Je le rejoins. La question des effets temps sur l'apparition des résultats et celle sur le couplage des données d'enquête et des données administratives sont aussi intéressantes. La Drees a admis que des améliorations étaient nécessaires pour approfondir les connaissances sur le lien entre la santé et l'emploi. Je rappelle que nous avons sollicité la constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier ces questions. Les présentations d'aujourd'hui confirment l'ampleur du champ qu'il reste à creuser.

La Commission Emploi avait rendu un avis favorable à l'enquête Sumer, sur un rythme septennal. Le dispositif devait prendre fin en 2021. Je m'attendais à une nouvelle enquête à partir de 2022. La présentation de Malik KOUBI mentionnait une nouvelle enquête en 2025. Pouvez-vous nous en dire plus ?

### **Malik KOUBI**

L'enquête Sumer est la seule enquête complète abordant l'exposition des salariés. Elle est très regardée dans le cadre de la réforme du compte pénibilité, mais aussi pour les travaux sur la prévention ou encore sur les accidents du travail.

L'enquête est conduite en fort partenariat avec la médecine du travail. Le programme de travail de cette dernière est discuté entre les partenaires sociaux, les employeurs contribuant fortement à ces financements. La démographie des médecins du travail décline, entraînant une chute du nombre de participants à l'enquête. Aussi, nous réfléchissons à un nouveau dispositif. L'actuelle périodicité de l'enquête – tous les sept ans – demande un important travail aux médecins du travail qui sont de moins en moins nombreux. Nous souhaitons déployer un dispositif de collecte en continu. La démarche ne reposerait plus sur le volontariat, mais sur l'obligation. En contrepartie, elle serait beaucoup moins lourde. Nous travaillons sur un dispositif en dix questions. Les premières bases exploitables le seraient en 2025.

### **Nicolas PROKOVAS**

Ce projet serait-il présenté au Cnis ?

### **Malik KOUBI**

Oui.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Quand cette présentation interviendrait-elle ?

## **Malik KOUBI**

Je l'ignore. Nous échangeons actuellement avec la médecine du travail pour évaluer la charge pouvant être absorbée et définir comment inscrire cette remontée de données dans ses missions.

## **Annie JOLIVET**

J'essaie de densifier les informations sur le parcours d'emploi tout en conservant la finesse de description de l'enquête Conditions de travail. Pouvons-nous regarder dans les DSN le parcours professionnel des personnes de manière rétrospective ? Le cas échéant, nous aurions l'emploi, mais pas le travail. Serait-il alors possible d'accrocher l'échantillon de l'enquête Conditions de travail à des trajectoires d'emplois suffisamment typées pour obtenir une plus grande profondeur temporelle ? La description de l'emploi s'en trouverait améliorée. En panel, nous disposons d'une bonne description des conditions de travail. En revanche, nous avons très peu de recul sur l'emploi.

Systématiquement, la population ciblée est celle des 20 à 55 ans. Compte tenu de l'attrition de l'échantillon, il est difficile de visualiser les réductions du temps de travail, les sorties d'emploi, les reconversions ou les mobilités qui peuvent intervenir au cours de la dernière partie de carrière.

## **Anne-Juliette BESSONE**

Un appariement entre les enquêtes Conditions de travail et la DSN ou la base « tous salariés » n'est pas impossible. Toutefois, nous n'en sommes qu'aux balbutiements de l'exploitation des arrêts maladie dans les DSN. Vladimir PASSERON l'a dit : cette piste est très prometteuse. Nous devons réfléchir collectivement à l'intérêt de coupler les données sur les trajectoires d'emploi au sein de la DSN avec les conditions de travail. En tant que telle, l'enquête Conditions de travail est déjà une opération importante pour nous. La perspective d'un appariement serait une étape ultérieure.

Nous avons pu démontrer aujourd'hui la richesse des données déjà appariées. Nous connaissons les limites et les contraintes de ressources du service statistique, qui restreignent les possibilités d'aller au-delà. L'EDP Santé est aussi une grande opération. Nous ne sommes qu'au démarrage de l'exploitation de cette source. Nous devons prendre le temps d'exploiter le matériau à notre disposition.

## **Vladimir PASSERON**

La base « Tous salariés » est exhaustive, mais elle est en coupe. Nous disposons également de panels « Tous salariés » longitudinaux, mais uniquement sur un échantillon. Nous n'avons pas de panel exhaustif sur l'ensemble des salariés. Nous nous étions fixé cette contrainte en tenant compte des préconisations de la CNIL pour ne pas effectuer un suivi exhaustif de l'ensemble de la population. L'appariement d'un échantillon d'enquête avec des données de la DSN sur un historique conséquent poserait des questions d'ordre juridique et technique. Je ne dis pas que tout cela est rédhibitoire, mais la résolution de ces questions n'est pas si simple.

## **Julie ROCHUT**

Une certaine profondeur est nécessaire pour comprendre les parcours. Cela nous manque dans les données à disposition. Beaucoup de chercheurs portent cette demande. Nous entendons néanmoins les difficultés juridiques et de ressources humaines qui contraignent un tel appariement.

## **Patrick AUBERT, Institut des politiques publiques**

Nous nous heurtons toujours à la remarque du manque d'exhaustivité des panels. Certes, nous n'avons une dimension longitudinale que sur des échantillons. Toutefois, beaucoup sont bâtis autour des principes de l'échantillon démographique permanent, c'est-à-dire une sélection de jours de tirage souvent identique. Nous pourrions retourner le sujet et envisager d'échantillonner davantage les enquêtes parmi les personnes qui font partie des échantillons. Pour des enquêtes très ponctuelles, cette surpondération de certains jours de naissance permettrait de dépasser la limite évoquée.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Nos travaux seront importants dans les réflexions en cours sur les retraites et la pénibilité. Compte tenu des effets différés dans le temps, la décision de définir un âge de départ à la retraite différenciée selon la pénibilité n'est pas anodine. Il est nécessaire de disposer de tous les éléments pour prendre des décisions aussi majeures. Dans mon entreprise, j'ai travaillé sur la mortalité des ouvriers en équipe postée par rapport aux ouvriers en équipe de jour. Des systèmes de retraite-chapeau s'appliquaient. Aussi, nous connaissions exactement la durée des expositions et la date de décès – qui correspondait à la fin de versement de la retraite par l'entreprise. Il serait tout à fait intéressant d'effectuer un rapprochement à plus grande échelle entre les données d'exposition à des facteurs de pénibilité et les données de mortalité. Des décisions collectives doivent être prises sur ces sujets. Nous ne sommes pas ici uniquement pour la beauté de la recherche, mais pour alimenter les réflexions. L'urgence est là. La justesse – ou la justice – des décisions à prendre repose sur notre capacité à faire travailler tout le monde ensemble.

### **6. Avis de la commission**

#### **François GUILLAUMAT-TAILLIET, Secrétaire général adjoint du Cnis**

Ce sujet de la Commission fait suite à un avis du moyen terme intitulé « Approfondir les liens entre parcours professionnels et santé ».

Nous vous proposons de rendre l'avis suivant :

La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a pris connaissance des sources et des travaux statistiques qui permettent de mieux comprendre les liens entre parcours professionnel et santé. Les travaux récents montrent un lien fort entre les conditions de travail, en particulier les expositions professionnelles, la santé physique ou mentale et le recours aux soins.

La commission salue les efforts entrepris par la statistique publique pour construire des sources nouvelles sur le sujet : le panel Conditions de travail – Risques psycho-sociaux, l'enquête Tracov ou l'échantillon démographique permanent apparié avec le Système national des données de santé (EDP-Santé), qui offrent des perspectives très riches de statistiques et d'études. L'enquête Emploi en continu propose aussi des perspectives intéressantes qui peuvent permettre de différencier les transitions de court terme entre emploi, chômage et inactivité en fonction de l'état de santé ressenti des salariés, alors que la Déclaration sociale nominative offre des perspectives sur les trajectoires à plus long terme des salariés ayant connu des arrêts maladie. L'appariement d'enquêtes ou de bases administratives avec le Système national des données de santé permettra dans les années à venir d'élargir encore ces perspectives.

Pour autant, le service statistique public n'a pas, à lui seul, la mission et les capacités de réaliser et d'exploiter tous les dispositifs d'observation nécessaires, même en multipliant les appariements avec les données produites par les opérateurs de santé et d'emploi. La dynamique des interactions entre état de santé et conditions de travail reste en effet pour l'instant mal connue, car très complexe et multifactorielle.

La commission encourage la mise en place d'une stratégie concertée pour coordonner les productions du service statistique public (SSP) et celle de la recherche épidémiologique, en lien avec des organismes chargés d'observer la santé au travail. Elle encourage également le SSP à poursuivre ses efforts pour faciliter l'accès des chercheurs aux bases de données qu'il produit sur les parcours professionnels appariées avec des données de santé, dans le but de développer l'information statistique.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Avez-vous des remarques ?

## **Nicolas PROKOVAS**

Vous indiquez que « *le service de statistique publique n'a pas à lui tout seul la mission et la capacité à réaliser* » : est-ce un constat ou un regret ? Que proposez-vous d'autre que d'encourager la mise en place d'une stratégie concertée ?

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Le dernier paragraphe répond à ce constat. Nous sommes clairs dans la rédaction.

L'objectif de faciliter l'accès aux chercheurs me paraît tout à fait important. Au-delà, il s'agit de disposer d'un outil statistique permettant de prendre les bonnes décisions de politique publique. Nous devons évoquer cet aspect dans l'avis.

## **François GUILLAUMAT-TAILLIET, Secrétaire général adjoint du Cnis**

Nous pouvons préciser qu'il convient de développer l'information statistique « *pour éclairer le débat et les décisions publiques* ».

## **Julie ROCHUT**

Nous pourrions aussi souligner le manque de profondeur sur les parcours pour prendre des décisions de politique publique. Pour les chercheurs, le coût d'accès aux données du SNDS est conséquent. Il est très difficile de trouver un financement pérenne.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Nous évoquons cet aspect en parlant de « stratégie », qui suppose que les moyens soient proportionnés à l'ambition stratégique.

Comment répondre à cette préoccupation sur les parcours ?

## **Vladimir PASSERON**

L'EDP Santé permettra de suivre des parcours. Il est difficile de revenir très loin dans le temps, mais la période disponible est déjà consistante. Pourquoi ne pas profiter des panels « tous salariés » constitués depuis les années 1970 pour échantillonner spécifiquement une population, avoir l'ensemble de son parcours professionnel et rétopoler de manière très ancienne ? Nous pouvons réfléchir à nouveau à l'appariement à des données plus anciennes, tant que nous ne sommes pas exhaustifs. Nous pourrions rechercher l'échantillon des personnes tirées à un instant T. Nous resterions alors dans les limites techniques et juridiques.

Nous comprenons le problème. Nous sommes ouverts pour instruire le sujet et offrir des possibilités de rétopolation de données sur les parcours antérieurs de personnes tirées aujourd'hui.

## **Mathilde GAINI**

L'EDP Santé remonte jusqu'au début du panel « tous salariés » et du recensement. Nous pouvons voir des parcours professionnels très anciens. En revanche, nous disposons des données de santé « seulement » pour la période 2008-2022. Si nous poursuivons l'appariement, nous aurons jusqu'à 20 ans de données à terme. Ces informations proviennent uniquement du recensement et du panel. Nous n'avons pas d'éléments sur les conditions de travail et l'exposition. Même si elles ne sont pas aussi riches que nous le souhaiterions, nous avons bien des perspectives de parcours sur le long terme.

## **Annie JOLIVET**

Si je comprends bien, des stratégies existent pour récupérer des données anciennes et créer de la profondeur temporelle. La partie Santé est généralement bien couverte grâce à l'ouverture des données sur les consommations de santé. Avec l'appariement à la base « tous salariés », nous disposons d'informations sur l'emploi et les statuts d'activités, mais pas forcément sur les conditions de travail. En parallèle, les enquêtes Conditions de travail contiennent des données de panel, mais ont peu de profondeur temporelle et peu d'éléments sur l'emploi. Nous naviguons entre des contraintes de production des données. Les appariements présentés aujourd'hui répondent à une partie des préoccupations, mais des questions demeurent sur la profondeur temporelle. Une solution pourrait être de rétopoler et de mieux articuler la DSN et la collecte.

Je souhaite insister sur le coût technique et financier de l'accès des données pour les chercheurs. Ces difficultés sont importantes, d'autant que nous fonctionnons de plus en plus *via* des appels d'offres. La recherche ne peut pas avoir lieu si nous ne remportons pas l'appel à projets.

Ces limitations sont conséquentes. Une réflexion stratégique mériterait d'être engagée sur la rétropolation et la production de données.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Comment pourrions-nous répondre à ces préoccupations ?

### **Françoise MAUREL**

Le sujet est posé dans le deuxième paragraphe de l'avis, lorsque nous indiquons que « *l'appariement d'enquêtes ou de bases administratives avec le SNDS permettra dans les années à venir d'élargir encore ces perspectives* ». Nous pouvons ajouter que la Commission encourage notamment les réflexions visant à augmenter la profondeur temporelle d'observation des parcours professionnels.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Nous faisons plus que l'encourager.

### **Françoise MAUREL**

Cela ne peut porter que sur les parcours professionnels, car il sera difficile d'avoir des études longitudinales très profondes sur les données de santé. J'ai peut-être mal compris.

### **Patrick AUBERT**

Les parcours professionnels font l'objet de beaucoup de données au travers des bases « tous salariés » et des données de retraite, notamment. La difficulté est d'apparier les parcours professionnels et les données de conditions de travail.

### **Annie JOLIVET**

Il est surtout question de l'articulation des parcours d'emploi et de travail avec les données de santé.

### **Nicolas PROKOVAS**

La proposition de Françoise MAUREL me convient. Considérons-nous que les enquêtes Sumer et CT-RPS répondent à toutes les questions ? La crise sanitaire nous a conduits à déployer une nouvelle enquête en urgence. Nous ne pouvons pas exclure définitivement l'hypothèse de lancer de nouvelles enquêtes. La production statistique ne se limite pas aux échantillonnages et aux appariements.

Pour ces raisons, il me semble opportun d'inscrire dans l'avis que la Commission encourage les réflexions.

### **Anne-Juliette BESSONE**

Le dispositif CT-RPS est très lourd. Pendant la crise sanitaire, nous avons besoin d'un « thermomètre » rapide. Nous avons été nombreux à mener des opérations spécifiques à cette période.

Je n'ai pas de position de principe. La statistique publique est ouverte à des réflexions sur le suivi en longitudinal des conditions de travail et de l'emploi. La banalisation de l'enquête Conditions de travail est toutefois déjà extrêmement coûteuse. Nous pouvons mener ces réflexions, mais nous ne devons pas surestimer nos capacités collectives à y répondre.

*La mention suivante est ajoutée : « La Commission encourage notamment les réflexions visant à augmenter la profondeur temporelle d'observation des parcours et des conditions de travail ».*

*L'avis modifié est adopté.*

## V. POINT D'INFORMATION SUR LA PREPARATION DU PROCHAIN MOYEN TERME DU CNIS

**Dominique FRANCOZ, Secrétariat général du Cnis**

Compte tenu de l'heure avancée, je vous propose d'effectuer une présentation très rapide.

Le processus sera piloté dans le temps. Le bilan du Moyen terme 2019-2023 et le Moyen terme 2024-2028 seront présentés à l'Assemblée plénière prévue en janvier 2024. Nous disposons d'un peu plus d'un an pour mener à bien toutes les activités prévues.

Le bilan a d'ores et déjà commencé. Il sera présenté lors des prochaines réunions de commission au printemps. En amont, des réunions préparatoires associeront les présidents et les rapporteurs des commissions. Nous procéderons ensuite au recueil des besoins. Outre les présidents et rapports, les chefs de service statistiques ministériels, notamment, seront interrogés. Une consultation publique sera également ouverte sur le site du Cnis. Nous commencerons à rédiger les avis sur cette base. Ils seront présentés lors des commissions prévues à l'automne 2023.

Nous souhaitons présenter le programme au bureau du Cnis en décembre 2023 en vue d'une validation par l'assemblée plénière en janvier 2024.

Vous pouvez dès à présent soumettre des contributions spontanées en envoyant un mail au secrétariat général du Cnis ou à moi-même.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je vous remercie pour cette concision. L'appel est lancé pour que toutes les commissions contribuent à ce Moyen terme très structurant pour nos travaux. Nous essayons de respecter le programme que nous nous sommes fixé. Il nous reste un an pour traiter la dernière – ou les deux dernières – thématique.

## VI. DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7 BIS, LOI 1951)

**Françoise MAUREL, Secrétaire générale du Cnis**

Trois demandes d'accès à des données administratives émises par les services statistiques ministériels ou par l'Insee vous sont soumises. Nous pouvons les regrouper en deux projets.

Le premier implique la Dares et le SIES. Ce projet vise à développer le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants et diplômés de l'enseignement supérieur. Il s'agit de l'équivalent du projet InserJeunes développé par la Dares et la Depp. Ici, la Dares demande un accès à des données de suivi des étudiants détenues par le SIES. En parallèle, celui-ci demande des extraits de la DSN détenue par la Dares sur l'activité professionnelle et les contrats de travail des étudiants et des diplômés du supérieur. Les travaux statistiques consisteront à apparier ces deux bases au niveau individuel afin de bénéficier d'un niveau de détail plus fin que celui actuellement disponible. Les finalités sont de fournir des informations en *open data* aux candidats aux études supérieures ainsi qu'aux employeurs. Il s'agit également de développer des études sur le sujet. Les données demandées sont minimisées, aucun des deux SSM n'ayant accès aux données nominatives de l'autre fichier. L'appariement s'effectuera grâce au code statistique non-signifiant récemment mis en place par l'Insee.

Le second projet porte sur les contributions à la formation professionnelle recouvrées par l'Urssaf Caisse nationale. La Dares demande l'accès à ces données détenues par l'Urssaf pour compléter la connaissance sur les dépenses de formation professionnelle des employeurs du secteur privé. Les enquêtes existantes présentent une qualité insatisfaisante. Le recours aux données administratives collectées par l'Urssaf Caisse nationale permettra d'améliorer la qualité, de consolider les données et, à terme, d'alléger la charge de collecte pesant sur les entreprises.

Ces projets sont conformes aux standards de la statistique publique, tant en termes de diffusion et de publication des indicateurs que de diffusion des données individuelles aux chercheurs.

*La Commission rend un avis favorable à ces deux demandes.*

## **CONCLUSION**

**Jean-Christophe SCIBERRAS, Président de la Commission**

Je vous remercie pour votre participation et vos contributions.

*La séance est levée à 12 heures 50.*

*La prochaine réunion de la commission est prévue le 25 mai 2023.*



---

## AVIS ÉMIS EN COMMISSION

---

La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a pris connaissance des sources et des travaux statistiques qui permettent de mieux comprendre les liens entre parcours professionnel et santé. Les travaux récents montrent un lien fort entre les conditions de travail, en particulier les expositions professionnelles, la santé physique ou mentale et le recours aux soins.

La commission salue les efforts entrepris par la statistique publique pour construire des sources nouvelles sur le sujet : le panel Conditions de travail – Risques psycho-sociaux, l'enquête Tracov ou l'échantillon démographique permanent apparié avec le Système national des données de santé (EDP-Santé), qui offrent des perspectives très riches de statistiques et d'études. L'enquête Emploi en continu propose aussi des perspectives intéressantes qui peuvent permettre de différencier les transitions de court terme entre emploi, chômage et inactivité en fonction de l'état de santé ressenti des salariés, alors que la Déclaration sociale nominative offre des perspectives sur les trajectoires à plus long terme des salariés ayant connu des arrêts maladie. L'appariement d'enquêtes ou de bases administratives avec le Système national des données de santé permettra dans les années à venir d'élargir encore ces perspectives. La commission encourage notamment les réflexions visant à augmenter la profondeur temporelle d'observation des parcours et conditions de travail.

Pour autant, le service statistique public n'a pas, à lui seul, la mission et les capacités de réaliser et d'exploiter tous les dispositifs d'observation nécessaires, même en multipliant les appariements avec les données produites par les opérateurs de santé et d'emploi. La dynamique des interactions entre état de santé et conditions de travail reste en effet pour l'instant mal connue, car très complexe et multifactorielle.

La commission encourage la mise en place d'une stratégie concertée pour coordonner les productions du service statistique public (SSP) et celle de la recherche épidémiologique, en lien avec des organismes chargés d'observer la santé au travail. Elle encourage également le SSP à poursuivre ses efforts pour faciliter l'accès des chercheurs aux bases de données qu'il produit sur les parcours professionnels appariées avec des données de santé, dans le but de développer l'information statistique pour éclairer le débat et les décisions publiques.

**Références :** *Moyen terme 2019-2023, avis n° 3 de la commission : « Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé »*

---

## LISTE DES DOCUMENTS

*Également disponibles et téléchargeables sur le site [Cnis.fr](http://Cnis.fr)*

---

### Documents préparatoires

- [Demandes d'accès à des sources administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)

### Documents complémentaires

- [L'implémentation et l'utilisation de la PCS 2020](#)
- [Révision des séries longues des estimations trimestrielles d'emploi](#)
- [Organisation des travaux de révision de la Naf, nomenclature d'activités française](#)
- [Approfondir les liens entre parcours professionnels et santé: Panorama des sources](#)
- [Approfondir les liens entre parcours professionnels et santé: L'effet des conditions de travail sur la santé et le recours aux soins](#)
- [Approfondir les liens entre parcours professionnels et santé: L'apport potentiel de la DSN et de l'enquête emploi](#)
- [Approfondir les liens entre parcours professionnels et santé : Analyser le lien entre santé et conditions de travail](#)
- [La préparation du prochain moyen terme du Cnis](#)

---

AVIS 7 Bis

---

**Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951**

**Formulée par** la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

- aux données individuelles et mensuelles Sismmo concernant la situation des étudiants et des diplômés du supérieur salariés au regard de leur contrat de travail, issues de la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

**Formulée par** la Direction de l'Animation, la Recherche, les Etudes et les Statistiques (DARES) du ministère du Travail de l'Emploi et de l'Insertion

- aux données individuelles sur le parcours et la réussite des étudiants, issues des bases du suivi individuel de l'enseignement supérieur

**Formulée par** la Direction de l'Animation, la Recherche, les Etudes et les Statistiques (DARES) du ministère du Travail de l'Emploi et de l'Insertion

- aux données individuelles portant sur chacune des contributions légales à la formation professionnelle recouvrées par l'Urssaf Caisse Nationale.

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951  
modifiée aux données du système d'information Sismmo de la Dares issues de  
la Déclaration Sociale Nominative**

### **1. Service demandeur**

La sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies)

### **2. Organisme détenteur des données demandées**

La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

### **3. Nature des données demandées**

Les données Sismmo issues des déclarations sociales nominatives (DSN) envoyées par les employeurs, restreintes au champ des étudiants et des diplômés sortants du supérieur, identifiés par le Sies. Les bases informent chaque mois sur la situation des salariés au regard de leur contrat de travail. Les données demandées couvrent les secteurs privé et public en incluant les militaires, champ qui représente un débouché d'insertion significatif pour les sortants du supérieur.

L'unité d'observation est le contrat de travail associé à un salarié.

Les fichiers contiennent les variables suivantes :

Variables salarié : date et lieu de naissance, sexe, convention collective couvrant le salarié.

Variables établissement : code activité, effectif total, numéro Siret, code commune et catégorie juridique de l'unité légale d'appartenance.

Variables contrat de travail : date de début, date de fin, nature du contrat, dispositif de politique publique, motif de rupture du contrat, quotité de travail, position du salarié dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCSESE).

Données d'identification des salariés : Code statistique non signifiant (fourni préalablement par l'Insee) et identifiants Sismmo.

### **4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Le projet s'inscrit dans la construction et la mise à disposition d'indicateurs d'insertion des diplômés du supérieur conformément à l'obligation issue de la Loi LRU du 10 août 2007.

Les finalités sont :

- fournir des éléments d'information pour éclairer les bacheliers entrant dans le supérieur, et plus généralement les jeunes souhaitant commencer un cycle d'études, sur le choix de leur orientation ; ces données seront mises à disposition et accessibles à tous en open data ;

- fournir des outils de pilotage aux établissements ;

- informer les acteurs territoriaux et les employeurs (branches professionnelles) sur le lien formation emploi ;

- éclairer le débat public sur l'insertion en réalisant des études (lien formation emploi, trajectoire professionnelle au cours des premières années de présence sur le marché du travail, nature des jobs étudiants ...).

## **5. Nature des travaux statistiques prévus**

Ce nouvel appariement des fichiers de la Dares sur la DSN avec les bases du suivi individuel de l'enseignement supérieur (SISE) du Sies vise à permettre la production des indicateurs sur l'insertion professionnelle des étudiants de l'enseignement supérieur, attendus par le gouvernement, les étudiants (aide dans le choix du diplôme à préparer) et les employeurs (selon la formation, l'établissement, etc.). L'appariement sera effectué via le code statistique non signifiant (CSNS) fourni au préalable par l'Insee sur la base des informations d'état civil des étudiants et diplômés sortant du supérieur. Il permettra plus largement de suivre les parcours d'emploi des étudiants et de réaliser des études sur le lien entre emploi étudiant et formation, qualité de l'emploi étudiant, etc. pour lesquelles la demande sociale est forte.

L'accès direct aux données permettra également d'améliorer la qualité des travaux sur les données d'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

## **6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Ce projet s'inscrit dans la ligne du système d'information InserJeunes mené entre la Depp et la Dares sur le champ scolaire. Il permettra d'une part de substituer les enquêtes Insertion professionnelle pilotées par le Sies en étendant de surcroît la couverture des diplômés suivis (aux grandes écoles notamment, mais aussi aux sortants dans diplôme). D'autre part, cet appariement aidera au repérage des étudiants occupant un emploi salarié durant leurs études et à la connaissance du diplôme des salariés en sortie d'études supérieures.

L'enquête emploi de l'Insee et les enquêtes Génération du Céreq contiennent ce type d'information mais ne permettent pas la mise à disposition d'indicateurs d'insertion professionnelle à un niveau fin (par diplôme et par établissement de formation) du fait de la taille des échantillons.

## **7. Périodicité de la transmission**

Semestrielle : en avril (contrats actifs de décembre n-1) et octobre (contrats actifs en juin n)

## **8. Diffusion des résultats**

Les indicateurs seront calculés par discipline de formation et établissement formateur. Ils seront intégrés dans le système d'information de ParcoursSup et mis en ligne en open data par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les études issues de l'exploitation de l'appariement donneront lieu à des publications dans les collections du Sies.

Les données individuelles seront accessibles aux chercheurs via le CASD hormis celles afférentes aux militaires ; plus généralement, le Sies se portera garant sur le secret statistique sur ces données. La seule donnée à caractère personnel qui pourra être fournie est l'identifiant de l'étudiant (INE) si le besoin est justifié par les finalités de la recherche.

*Le service producteur cédant et le SSM Défense ont été informés en amont de la demande*

## **Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951 modifiée aux bases du suivi individuel de l'enseignement supérieur (SISE) du SIES**

### **1. Service demandeur**

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

39-43 quai André Citroën - 75 902 Paris cedex 15

### **2. Organisme détenteur des données demandées**

Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)

39-43 quai André Citroën - 75015 Paris

### **3. Nature des données demandées**

L'objet de la présente demande est d'accéder aux bases du suivi individuel de l'enseignement supérieur (SISE) du Sies. SISE est la principale source statistique permettant de dénombrer et caractériser les étudiants et de connaître leur parcours et réussite (diplomation) dans l'enseignement supérieur grâce à l'identifiant national de l'étudiant (INE). Les bases SISE comprennent deux types de table :

- Pour les inscriptions, l'unité statistique est l'inscription d'un étudiant. Un étudiant peut en effet avoir plusieurs inscriptions en cours dans l'enseignement supérieur.
- Pour l'obtention des diplômes, l'unité statistique est le diplôme affecté à un étudiant. Un étudiant peut en effet avoir plusieurs diplômes obtenus dans l'enseignement supérieur pour une même année universitaire.

SISE recense la totalité des inscriptions prises au 15 janvier de l'année N, pour l'année scolaire N-1/N, dans les formations dispensées dans les écoles, à condition qu'elles relèvent de l'enseignement supérieur. Les inscriptions de l'année scolaire N-1/N sont disponibles en juillet N. Les diplômes de l'année N sont disponibles en octobre de l'année N+1.

Les fichiers demandés contiendront les variables suivantes :

- Étudiants : date de naissance, sexe, nationalité, PCS des parents, scolarité antérieure (série du Bac, année Bac, académie Bac, classe prépa) et actuelle de l'étudiant (cursus en parallèle, diplôme préparé, cycle, discipline)
- Établissements fréquentés : académie, code commune, département, libellé, identifiant
- Diplômes : diplôme, obtention du diplôme, nb crédits obtenus, présence aux examens, nb de crédits attendus
- Données d'identification des étudiants : Code statistique non signifiant (fourni préalablement par l'Insee).

### **4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Le projet s'inscrit dans la construction et la mise à disposition d'indicateurs d'insertion des diplômés du supérieur conformément à l'obligation issue de la Loi LRU du 10 août 2007. Les finalités sont :

- informer les acteurs territoriaux et les employeurs (branches professionnelles) sur le lien formation-emploi ;
- éclairer le débat public sur l'insertion professionnelle en réalisant des indicateurs attendus par le gouvernement, les étudiants (aide dans le choix du diplôme à préparer) et les employeurs (selon la formation, l'établissement, etc.) mais également des études (lien formation-emploi, trajectoire professionnelle au cours des premières années après l'obtention d'un diplôme, etc.) ;
- quantifier et caractériser les emplois des étudiants durant leur formation (jobs étudiants) ;
- améliorer la qualité des travaux sur les données d'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

#### **5. Nature des travaux statistiques prévus**

Ce nouvel appariement des fichiers de la Dares sur la DSN avec les bases SISE du Sies sera effectué via le code statistique non signifiant (CSNS) fourni au préalable par l'Insee, sur la base du NIR dans la DSN et sur la base des informations d'état civil des étudiants et diplômés sortant du supérieur dans SISE. En pratique, il permettra d'une part de repérer les étudiants en cours de formation dans la DSN, accompagnés d'informations sur la formation suivie, et d'autre part de suivre l'insertion professionnelle des jeunes diplômés selon le niveau et le domaine du diplôme.

#### **6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Ce projet s'inscrit dans la ligne du système d'information InserJeunes mené entre la Depp et la Dares sur le champ scolaire. Il permettra d'une part de substituer les enquêtes Insertion professionnelle pilotées par le Sies en étendant de surcroît la couverture des diplômes suivis (aux grandes écoles notamment, mais aussi aux sortants dans diplôme). D'autre part, cet appariement aidera au repérage des étudiants occupant un emploi salarié durant leurs études et à la connaissance du diplôme des salariés en sortie d'études supérieures.

L'enquête emploi de l'Insee et les enquêtes Génération du Céreq contiennent ce type d'information mais ne permettent pas la mise à disposition d'indicateurs d'insertion professionnelle à un niveau fin (par diplôme et par établissement de formation) du fait de la taille des échantillons. En outre, le repérage de l'emploi étudiant reste imparfait dans l'enquête emploi, une partie de la population n'étant pas interrogée (résidence étudiante) ou interrogée indirectement (proxy).

#### **7. Périodicité de la transmission**

Semestrielle : en avril (contrats actifs de décembre n-1) et octobre (contrats actifs en juin n)

#### **8. Diffusion des résultats**

Les études issues de l'exploitation par la Dares de l'appariement pourront donner lieu à des publications dans les collections de la Dares.

**Le service producteur cédant a été informé en amont de la demande**

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 Juin 1951 modifiée  
à des données de l'Urssaf Caisse Nationale  
concernant les contributions légales à la formation professionnelle**

### **1. Service demandeur**

Direction de l'Animation, la Recherche, les Études et les Statistiques (Dares) – Département Formation Professionnelle et Alternance

### **2. Organisme détenteur des données demandées**

Urssaf Caisse Nationale

### **3. Nature des données demandées**

Les données demandées sont des données individuelles (au niveau des unités légales (SIREN)) portant sur chacune des contributions légales à la formation professionnelle qui sont désormais recouvrées par l'Urssaf Caisse Nationale. Plus précisément, les informations attendues par la Dares sont :

- la contribution légale à la formation professionnelle (CFP) ;
- la contribution au CPF-CDD (contribution dédiée au financement du compte personnel de formation pour les titulaires de CDD) ;
- la taxe d'apprentissage (part principale et solde) ;
- la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) ;
- l'assiette de calcul des contributions pour la formation professionnelle ;
- les effectifs d'assujettissement des contributions pour la formation professionnelle.

Ces données sont issues des déclarations sociales nominatives (DSN).

### **4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Depuis le 1er janvier 2022, l'Urssaf Caisse Nationale collecte mensuellement les contributions légales au titre de la formation professionnelle ainsi que la taxe d'apprentissage. Ces contributions sont versées par tous les employeurs redevables pour financer la formation des salariés et des demandeurs d'emploi. Font exception les entreprises du secteur agricole, dont les contributions sont collectées par la Mutualité sociale agricole (MSA).



Depuis la réforme de la formation professionnelle (loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel), aucun dispositif public ne permettait de suivre annuellement les pratiques et les dépenses de formation professionnelle des employeurs du secteur privé. Pour combler ce manque d'information, la Dares, France Compétences et le Céreq ont mis en place une enquête annuelle panélysée, dénommée Enquête Formation Employeur- annuelle (EFE-a), qui s'articule à l'enquête européenne quinquennale EFE-e, collectée en 2021.

Les contributions légales font partie des données collectées via cette enquête, car elles s'ajoutent à l'ensemble des dépenses des entreprises employeuses en matière de formation professionnelle des salariés. Toutefois, les enseignements de la collecte EFE-e 2021 indiquent que les entreprises ont des difficultés à transmettre ce type d'information, notamment car la gestion de ces versements est souvent externalisée (à l'expert-comptable par exemple) et car les employeurs paient les contributions en plusieurs tranches, avec parfois des régularisations sur deux années calendaires. Le résultat est que les questions portant sur les contributions légales présentent un taux élevé de non-réponse (environ 30 %) et également un taux d'erreur non négligeable, ce qui nécessite des travaux de redressement conséquents et altère la qualité de l'information relative à cet indicateur, pourtant central.

La transmission de ces informations de la part de l'Urssaf Caisse Nationale permettrait de :

- disposer de données consolidées pour chaque unité légale du champ (entreprises du secteur privé avec 1 salarié ou plus) et ainsi pouvoir réaliser des études approfondies sur les dépenses annuelles de formation professionnelle.
- améliorer l'enquête EFE-a en expertisant la qualité des informations recueillies et en allégeant sensiblement la charge de collecte pesant sur les unités enquêtées.

## **5. Nature des travaux statistiques prévus**

Les données fournies par l'Urssaf Caisse Nationale seront utilisées par la Dares pour des travaux de deux natures :

- Des études (analyse des dépenses des entreprises selon plusieurs caractéristiques : taille de l'entreprise, secteur d'activité, Opco d'appartenance...)
- Un enrichissement des données de l'enquête EFE par appariement. Plus spécifiquement, après une expertise sur les données relatives à 2022, pour lesquelles on disposera d'une double collecte (par enquête et par les données administratives), une évolution de l'enquête sera instruite pour alléger le questionnaire sur ces questions à compter de la collecte relative à 2023, et s'appuyer pour ces variables des données administratives issues de l'Urssaf Caisse Nationale lorsque cela est possible.

## **6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Actuellement, il n'existe pas à notre connaissance de diffusion de ce type de données, à l'exception des données collectées et redressées à partir de l'enquête EFE-a.

## **7. Périodicité de la transmission**

Annuelle, données consolidées sur l'année N-1

## **8. Diffusion des résultats**

Les résultats seront présentés annuellement dans l'annexe au projet de la loi de finances portant sur la formation professionnelle, dit Jaune Budgétaire. Ils pourront également faire l'objet d'une valorisation sous forme de publications dans les collections de la Dares.

<b>Le service producteur cédant a été informé en amont de la demande.</b>
---